

## Saison 2019-2020 FICHE D'INSCRIPTION

Page à retourner au Grenier Théâtre

Je soussigné(e)

**NOM :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**CP :**

**VILLE :**

**Tél. Portable :**

**Tél. Fixe (facultatif) :**

**Mail (indispensable) :**

**Age :**

**Profession :**

Souhaite participer aux ateliers de L'école du Théâtre, au Grenier Théâtre.

**Merci de cocher ci-dessous les cases correspondant à vos choix :**

**L'Atelier « Idées Scènes » de Francis Azéma**

**Session I** - du 7 octobre 2019 au 3 février 2019 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30

**Session II** - du 17 février au 1<sup>er</sup> juin 2020 – 1 cours par semaine les lundis de 10h à 12h30

Tarif : 245 €\* par Session de 15 cours, ou 490 € pour 2 sessions + 15 € adhésion\*\*

**L'Atelier de Grégory Bourut**

**1 cours par semaine** – du 7 octobre 2019 au 27 mai 2020

Les lundis de 14h à 16h30

Tarif : 490 €\* pour la saison complète + 15 € adhésion\*\*

**SCÈNE OUVERTE le mercredi 27 mai 2020**, destinée à tous les élèves des ateliers.

\* Une soirée conviviale autour de scènes travaillées pendant la saison \*

\* Paiement par mensualités accepté, sous réserve de remettre tous les chèques, lors de votre inscription définitive.

\*\* Les 15 € correspondent à l'adhésion annuelle à l'association Grenier Théâtre. Ils doivent être versés lors de la pré-inscription et ne sont pas remboursables.

Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.

## INFORMATIONS à conserver par l'élève

L'admission à L'école du Théâtre se fait sur candidature.

**Pour valider votre demande d'inscription**, vous devez impérativement **joindre à la fiche d'inscription** :

- 1 lettre de motivation
- 1 CV théâtre donnant un résumé de votre parcours, les débutants sont bien sûr acceptés
- 1 chèque d'adhésion de 15 €, établi à l'ordre du « Grenier Théâtre »
- Et, si possible, 1 photographie

**Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

*Attention : Le nombre de place est limité pour chacun des cours. Chaque professeur se réserve le droit de refuser une inscription. Dans ce cas uniquement, le chèque de 15 € sera restitué.*

Les dossiers sont à adresser à :

**Grenier Théâtre / L'école du Théâtre – 14 Impasse de Gramont – 31200 Toulouse.**

*Pour toute question, vous pouvez contacter Valérie Coré : 05 61 48 21 00*

## L'inscription définitive se fera à l'issue des réunions prévues comme suit au Grenier Théâtre :

**- Réunions Atelier « Idées Scènes » de Francis Azéma (présentation + choix des scènes qui seront travaillées)**

Session I : RDV réunion Lundi 7 octobre 2019 à 10h00, 1<sup>er</sup> cours à partir du 14 octobre à 10h00

Session II : RDV réunion Lundi 17 février 2020 à 10h00, 1<sup>er</sup> cours à partir du 24 février à 10h00

Prévoyez de proposer une courte scène (2-3 min en lecture) afin de trouver la ou les répliques parmi les autres élèves.

**- Réunion Atelier de Grégory Bourut**

Lundi 7 octobre 2019 à 14h, 1<sup>er</sup> cours à partir du 14 octobre

Prévoyez et choisissez une courte scène à présenter.

**SCÈNE OUVERTE** le mercredi 27 mai 2020 à 20h30, pour tous les élèves des ateliers saison 19-20 souhaitant y participer. Une soirée conviviale, un spectacle créé autour de scènes travaillées en ateliers pendant la saison, suivi d'une « auberge espagnole ». Les familles et amis pourrons assister au spectacle et se joindre à la soirée sur réservation.

## Tarifs des cours :

- Atelier Idées Scènes de Francis Azéma : 245 € par session (15 cours de 2h30 chacun) ou 490 € pour 2 sessions
- L'Atelier de Grégory Bourut : 490 € pour la saison complète

**Cotisation** annuelle à l'association Grenier Théâtre : 15 € (comprenant frais d'assurance, non remboursable)

*Pour toute inscription en cours de saison, dans la limite des places disponibles, un prorata sera calculé.*

## Modalités de paiement : Le règlement des cours se fait à l'issue de la réunion ou de votre premier cours

Prévoyez d'apporter un moyen de paiement le jour de la réunion ou de votre premier cours, chèque ou espèces (pas de CB).

Le règlement peut être mensualisé : dans ce cas, tous les chèques doivent être fournis le jour de l'inscription définitive et datés de ce jour-là. Si les délais de paiement ne sont pas respectés, l'élève pourra se voir refuser l'entrée du cours. Les chèques sont déposés aux alentours du 10 de chaque mois.

Si toutefois, l'élève est dans l'incapacité de suivre les cours pour causes sérieuses (présentation d'un justificatif indispensable), il doit faire connaître la cause de son arrêt dans un délai de huit jours au maximum, suivant sa première absence. Au-delà de ce délai aucun remboursement ne sera plus effectué. Si le remboursement est validé, il se fera au prorata des cours non suivis, à partir de la date de renonciation explicite.

Dans tous les cas, les absences doivent être signalées.

*Conformément à la loi n°78-17 du 06/01/1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations vous concernant auprès du Grenier Théâtre.*